

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
De la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Bureau s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 11 Présents à la séance : 7
DATE DE LA CONVOCATION	12 novembre 2024
SÉANCE DU	18 novembre 2024

Ordre du jour : Marché de travaux d'installation d'une turbine hydroélectrique sur le site d'Agnielles. Attribution du lot 1

Présents : Michel RICOU-CHARLES ; Monique BARTHELEMY ; Olivier REGORD ; Anne-Marie GROS ; Christian GILARDEAU-TRUFFINET ; CHAUTANT Maurice ; SAUDEMONT Bernadette ;

Absents et excusés : Fabien GASCARD ; Serge EYSSERIC ; BUTEL Alexandra ; GRIFFIT Gérald

Vu la convention d'occupation des gîtes Forestiers signé avec l'Office National des Forêts pour une durée de 30 ans ;

Vu la délibération 074/2024 du 16 septembre 2024 ;

Considérant le marché de remplacement de la turbine hydraulique du gîte d'Agnielles composé de deux lots ;

Considérant que le lot 2 « fourniture et pose d'une turbine » a été attribué lors du précédent bureau communautaire et que le lot 1 « construction d'un local et raccordements » a été déclaré sans suite pour insuffisance de concurrence ;

La consultation pour le lot 1 a donc été relancée en procédure adaptée ouverte. Le lot est estimé à 55 000€.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 septembre 2024.

Une seule offre a été déposée sur la plateforme.

Offre 1 : entreprise Pellissard, basée à Monestier de Clermont (38)

Montant de l'offre : 37 122.17€ HT

Vu l'avis favorable de la commission achat, réunie le 6 novembre 2024 ;

Le bureau est invité à délibérer, afin d'attribuer le marché et autoriser le Président à signer les pièces administratives afférentes

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents :

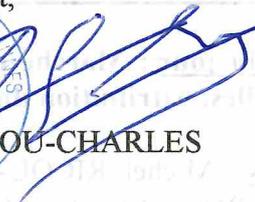
- Attribue le lot 1 à l'entreprise Pellissard, basé à Monestier de Clermont (38), pour un montant de 37 122.17€ HT
- Autorise le Président à signer les pièces administratives afférentes à l'attribution du marché

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	6
Contre :	1
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré à Veynes
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,




Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20241118-DE_2024_098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2024